



Conseil économique et social

Distr.: générale
30 mai 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du développement social

Troisième session

Bangkok, 18-20 août 2014

Point 3(a) de l'ordre du jour provisoire*

Examen du thème « Égalité des sexes et autonomisation des femmes » dans le cadre de la préparation du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes: Examen des préparatifs régionaux de la Conférence Asie-Pacifique pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 (Bangkok, 17-20 novembre 2014)

Feuille de route Asie-Pacifique pour l'examen vicennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

Note du secrétariat

Résumé

L'année 2015 marquera le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en septembre 1995 puis entérinés par l'Assemblée générale de l'ONU. Conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution 2013/18 du 24 juillet 2013 du Conseil économique et social des Nations Unies, la Commission de la condition de la femme procédera à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à sa cinquante-neuvième session en 2015. À l'appui de l'examen au niveau mondial de 2015 et par la même résolution, le Conseil économique et social a encouragé les commissions régionales à entreprendre des examens au niveau régional afin que les résultats des processus intergouvernementaux régionaux alimentent l'examen prévu en 2015 et il a demandé à tous les États d'entreprendre des examens nationaux complets visant à répertorier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin 2000.

En prévision de l'examen mondial et des résultats qui en sortiront, la CESAP, conformément à son programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015 et en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dirigera le processus d'examen régional des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique. Ce processus constituera un jalon très important qui permettra de recenser les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action au cours des vingt dernières années et de définir les priorités et stratégies régionales visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique, en particulier dans le contexte de la formulation du cadre de développement pour l'après-2015.

* E/ESCAP/CSD(3)/L.1.

Le Comité est invité à examiner le processus d'examen proposé pour la région de l'Asie-Pacifique et à donner au secrétariat des orientations concernant la prochaine Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing + 20.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Examen de Beijing+20.....	2
III. Examen analytique.....	3
IV. Réaliser un consensus international	4
V. Engagement des parties prenantes	5
VI. Résultats escomptés	5

I. Introduction

1. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés en 1995 par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes puis entérinés par l'Assemblée générale de l'ONU par la résolution 50/42. Le Programme d'action de Beijing constitue un cadre global pour instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des fillettes.

2. Le Programme d'action de Beijing demande aux gouvernements, à la communauté internationale et à la société civile, y compris au secteur privé, d'assurer l'autonomisation des femmes en agissant dans 12 domaines critiques: pauvreté ; éducation et formation; santé; violence; conflits armés; économie; pouvoir et prise de décisions; mécanismes institutionnels de promotion des femmes ; droits fondamentaux; médias; environnement; et petites filles.

3. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing font l'objet d'un examen tous les cinq ans par la Commission de la condition de la femme. Il y a eu jusqu'à présent trois examens, en 2000, 2005 et 2010, chaque examen ayant produit un document final renforçant l'engagement pris au niveau mondial d'autonomiser les femmes et les fillettes et définissant les actions prioritaires à entreprendre au cours des cinq années suivantes.

II. Examen de Beijing+20

4. En 2015, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies passera en revue la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ainsi que les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale: Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix, pour le XXI^e siècle.

5. À l'appui de l'examen au niveau mondial de 2015, le Conseil économique et social des Nations Unies, par sa résolution 2013/18, a demandé à tous les États de procéder à des examens nationaux complets visant à répertorier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des

textes issus de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale. La résolution engageait également les commissions régionales à entreprendre des examens au niveau régional afin que les résultats des processus intergouvernementaux régionaux alimentent l'examen prévu en 2015.

6. En outre, la résolution 2013/18 engageait vivement les gouvernements à continuer de soutenir les interventions et la contribution de la société civile, en particulier celle des organisations non-gouvernementales et des organisations de femmes, en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale et, à cet égard, leur demandait de collaborer à tous les niveaux avec les parties prenantes concernées pour préparer l'examen de 2015 et tirer parti de leur expérience et de leur expertise.

7. S'agissant de l'Asie et du Pacifique, l'examen régional consistera principalement:

a) à entreprendre au cours du premier semestre de 2014 une enquête intergouvernementale régionale en vue de dégager des perspectives nationales pour l'élaboration d'un rapport régional sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique et l'établissement de la documentation de fond pour la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20;

b) à tenir à Bangkok du 18 au 20 août 2014 la troisième session du Comité du développement social, organe subsidiaire délibérant de la CESAP, en tant que réunion préparatoire à la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+20;

c) à organiser des consultations régionales de la société civile sur l'examen régional de Beijing+20;

d) à convoquer à Bangkok du 17 au 20 novembre 2014 la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 au cours de laquelle les Gouvernements membres de la CESAP devraient en principe adopter une position régionale qui s'intégrerait au processus d'examen au niveau mondial.

8. L'examen vicennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans la région Asie-Pacifique, s'entend comme un processus participatif faisant intervenir tous les États membres et soutenu par le secrétariat de la CESAP en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Cette participation inclusive suppose que le processus d'examen régional de Beijing+20 en Asie et dans le Pacifique fasse participer la société civile et d'autres acteurs essentiels.

III. Examen analytique

9. L'engagement des États membres dans le recensement des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing est essentiel pour déterminer les priorités régionales et la contribution de l'Asie-Pacifique au processus d'examen au niveau mondial de Beijing+20. Dans cette région, ce processus consistera essentiellement à collecter les réponses à l'enquête intergouvernementale régionale mentionnée plus haut.

10. L'enquête intergouvernementale régionale distribuée aux États membres de l'Asie-Pacifique portait tout particulièrement sur les

12 domaines critiques contenus dans le Programme d'action de Beijing. Elle était l'occasion pour les États membres de la CESAP de réfléchir aux mesures qui avaient été prises, de prendre acte des réalisations et de se rendre compte de la tâche qui restait à accomplir pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

11. Les réponses à l'enquête régionale seront complétées par les informations contenues dans les examens nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. La *Note d'orientation pour l'élaboration des examens nationaux* a été établie par ONU-Femmes et par les commissions régionales pour faciliter l'élaboration d'examens nationaux complets sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing; celle-ci a été distribuée aux États membres par le Secrétaire général en septembre 2013.

12. Outre qu'ils constitueront une contribution à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique, les examens nationaux seront également utilisés pour préparer la documentation qui devra être soumise à la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-neuvième session.

13. La *Note d'orientation* contient également des questions portant sur quatre chapitres essentiels: l'analyse générale des réalisations accomplies et des obstacles rencontrés depuis 1995; les progrès enregistrés depuis 2009 dans la mise en œuvre des domaines critiques du Programme d'action; les données et statistiques; et les priorités qui se dessinent. Les États membres ont été priés de soumettre leurs rapports d'examens nationaux avant le 1^{er} mai 2014.

14. Le secrétariat est en train de compiler et d'analyser les données recueillies à la fois dans les enquêtes régionales déjà menées et dans les rapports d'examens nationaux soumis par les États membres de la CESAP. Les données et leur analyse constitueront la substance d'une publication sur les progrès accomplis dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique et serviront également d'arrière-plan aux discussions qui se dérouleront au cours de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 et constitueront la base de la première mouture du document final de cette conférence.

IV. Réaliser un consensus international

15. La troisième session du Comité du développement social de la CESAP se tiendra à Bangkok du 18 au 20 août 2014 en coopération avec ONU-Femmes; elle servira de réunion préparatoire à la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20.

16. Le Comité du développement social est invité à examiner le processus d'examen régional de Beijing+20, à donner des indications et à apporter sa contribution sur les grandes questions qui devront être inscrites à l'ordre du jour de la Conférence Asie-Pacifique mentionnée ci-dessus. Le Comité souhaitera peut-être aussi se pencher sur les éléments d'un projet de document final établi à partir des réponses obtenues auprès des États membres à l'enquête intergouvernementale régionale sur les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing ainsi que des informations tirées des examens nationaux et d'autres études récentes.

17. Cette conférence rassemblera des ministres et des hauts responsables des pays de l'Asie et du Pacifique, notamment des représentants de mécanismes nationaux de promotion de la femmes et des principaux ministères de tutelle ainsi que des représentants de la société civile, en qualité d'observateur. On prévoit que le rapport régional sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing éclairera les discussions et l'examen du document final par la Conférence.

18. Celle-ci comprendra un segment hauts responsables et un segment ministériel. Au cours du segment hauts responsables les discussions porteront sur les conclusions de l'examen régional sur les progrès accomplis et les difficultés qui subsistent pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique; les hauts responsables mettront également au point un accord sur un projet de document final de la Conférence. Au cours du segment ministériel, les États membres feront des déclarations de politique générale avant d'adopter éventuellement le document final. Diverses manifestations parallèles sont également prévues autour de thèmes liés aux 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing.

V. Engagement des parties prenantes

19. Pour favoriser l'expression d'une pluralité d'opinions, l'engagement du plus grand nombre et l'adhésion aux résultats, des représentants de la société civile participeront à l'examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

20. La société civile, y compris les organisations non-gouvernementales et les institutions universitaires, contribueront à l'examen régional par divers moyens. En février 2014, une consultation aura lieu en coopération avec ONU-Femmes et avec la participation d'organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique. Les représentants des organisations de la société civile participantes ont passé en revue les résultats obtenus, les obstacles encore présents et les actions futures pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans la région. Ils ont également discuté des moyens possibles de s'impliquer dans l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing aux niveaux national, sous-régional et régional.

21. Un forum de la société civile devrait être organisé au cours de la semaine précédant la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+20. Il servira de plateforme permettant aux organisations de la société civile de la région de trouver un consensus sur le projet de document final et sur les messages qui seront communiqués aux États membres pendant la Conférence.

VI. Résultats escomptés

22. Outre l'intérêt que représente le dialogue entre les Gouvernements de l'Asie et du Pacifique, l'examen régional devrait aboutir à un document final qui pourrait prendre la forme d'une déclaration ministérielle.

23. Le document final sera établi à partir des informations contenues dans les rapports d'examens nationaux et les conclusions de l'enquête régionale sur l'analyse des accomplissements, des obstacles et des priorités actuelles en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Par ce document final, les États membres auront la possibilité de: a) reconformer leur

engagement en faveur d'une action concertée dans les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing; b) de cerner les questions prioritaires requérant leur attention; et c) de définir des mesures en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing au-delà de 2015, s'agissant en particulier du renforcement des institutions, de l'augmentation des financements, du renforcement de la transparence, de la création de partenariats solides et du renforcement de la coopération régionale.

24. Le document final de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+20 sera examiné par la Commission à sa soixante et onzième session en mai 2015.

25. Par ailleurs, tant le rapport régional que le document final de la Conférence serviront de contribution à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, en mars 2015. Outre qu'il servira de guide aux pays de l'Asie et du Pacifique, le document final pourrait également constituer un apport utile à la formulation du programme mondial pour la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour les 10 prochaines années.
